

## **PROCES-VERBAL**

de la séance ordinaire du Conseil communal du 10 décembre 2020

**Lieu** : à 19h30, à la Salle polyvalente

**Présidence** : M. Pierre Cattin

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière séance ordinaire
3. Communications et correspondances
4. Préavis municipal N° 07/2020 concernant le projet de budget pour l'année 2021
5. Préavis municipal N° 08/2020 concernant l'organisation régionale de la protection civile et la création de l'association intercommunale « ORPC du district d'Aigle »
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles
8. Divers
9. Contre-appel

### **1. Appel**

27 présents, 2 excusés

Le quorum étant atteint, le Président, M. Pierre CATTIN, déclare la séance ouverte.

### **2. Procès-verbal de la dernière séance ordinaire**

Le procès-verbal de la dernière séance ordinaire est accepté **à l'unanimité.**

### **3. Communications et correspondances**

Le Président, M. Pierre CATTIN, remercie le bureau du Conseil qui s'est réuni le 29 novembre pour le dépouillement des votations fédérales et qui a fait son travail avec rapidité et efficacité.

Le Président, M. Pierre CATTIN, nous fait part du rendez-vous avec la Préfète qui aura lieu le 11 décembre, avec le Syndic et la Secrétaire du Conseil pour vérifier les différents documents et classeurs du Conseil Communal.

#### **4. Préavis municipal N° 07/2020 concernant le projet de budget pour l'année 2021**

*En préambule, M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous fait part de l'absence de Mme Sonia RHIS, Municipale, excusée.*

*Au sujet du budget, il fait part de son étonnement pour cause de marge négative suite à l'année de COVID. Le budget prévoit une marge d'autofinancement négative de Fr. 80'000.00.*

*En plus, nous devons également tenir compte des charges d'amortissement pour environ Fr. 200'000, ce qui portera le déficit de l'année à environ Fr. 300'000.-. Nous attendons tous un retour à la normalité au plus vite. La situation sur le tourisme nous pénalise énormément avec le manque à gagner des Bains de Lavey que nous avons estimé à Fr. 50'000.00. Suite à cette pandémie, nous avons également prévu au budget un montant de Fr. 30'000.00 pour des aides et dons divers à la population, commerces ou aux personnes en détresse. Le budget pour le personnel communal est restreint au maximum, si on devait encore diminuer les frais seule la fusion avec d'autres communes nous le permettrait.*

Le Président, M. Pierre CATTIN, remercie la Municipalité et le personnel communal pour tout le travail accompli et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Philippe BAILLIF lit le rapport concernant le projet de budget pour l'année 2021.

Le Président, M. Pierre CATTIN, remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président, M. Pierre CATTIN, procède à la votation du préavis.

#### **Vote du préavis municipal N° 07/2020**

*- vu le préavis municipal N° 07/2020 du 09 novembre 2020 concernant le projet de budget pour l'année 2021*

*- oui le rapport de la Commission de gestion,*

*- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

*le Conseil communal de Lavey-Morcles*

*décide à l'unanimité*

*- d'adopter le budget de la caisse communale pour l'année 2021 tel que présenté.*

#### **5. Préavis municipal N° 08/2020 concernant l'organisation régionale de la protection civile et la création de l'association intercommunale « ORPC du district d'Aigle »**

*M. Dominique MORISOD, Municipal, nous explique que différentes communes se sont associées pour l'organisation et la mise sur pied de la protection civile. Une convention régit ce partenariat. Des statuts ont été soumis aux différentes commissions de travail ainsi qu'aux différentes Municipalités. Ce soir la Municipalité vous demande d'accepter la Convention avec ses différents statuts.*

Le Président, M. Pierre CATTIN, remercie M. Dominique MORISOD, Municipal, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Nicholas GYGER lit le rapport concernant l'organisation régionale de la protection civile et la création de l'association intercommunale « ORPC du district d'Aigle ».

Le Président, M. Pierre CATTIN, remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président, M. Pierre CATTIN, procède à la votation du préavis.

## Vote du préavis municipal N° 08/2020

- vu le préavis municipal N° 08/2020 du 05 novembre 2020 concernant l'organisation régionale de la protection civile et la création de l'Association intercommunale « ORPC du district d'Aigle »,
- où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à l'unanimité

- **d'adopter**, tels que proposés, les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle.
- **d'adhérer**, à l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle.

## **6. Communications de la Municipalité**

M. Mario DA SILVA, Municipal, informe de l'avancement des travaux sur la route centrale du village. Certains privés ont également profité de refaire leur entrée des différents services. Pour les fêtes, la route sera accessible aux voitures. Les travaux reprendront mi-janvier. En principe ceux-ci devraient se terminer dans le courant du mois de mai et cela nous donnerait la possibilité de faire le goudronnage final dans des bonnes températures. Actuellement le projet du trottoir de Plambuit est à l'enquête. Sans opposition, un préavis vous sera présenté au prochain Conseil. M. Mario DA SILVA, Municipal, nous donne quelques informations concernant les différents radars intelligents, les excès de vitesse représentent seulement 3% du trafic. Ce qui est dans les normes et non dramatique. Le 85 % des conducteurs roulent bien en dessous de 50/h.

## **7. Propositions individuelles**

Aucune proposition individuelle.

## **8. Divers**

M. Alexander BARAN fait remarquer que sur les 3 parkings de Morcles, des voitures stationnent régulièrement plusieurs jours, voire semaines, sur la même place de parc. Il demande s'il serait possible de limiter la durée de parcage à 15h consécutives et libre les week-ends pour les habitants ou visiteurs de Morcles. M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous informe que la Municipalité était au courant de la situation. Le règlement de police limite ce stationnement à 5 jours toutefois cette situation est très difficile à gérer au niveau du préposé police. Même avec des restrictions plus drastiques nous aurions également des plaintes des habitants. La Commune en est consciente et essaiera de trouver la meilleure solution. M. Baran ne souhaite pas que ces problèmes de parcage altèrent les bonnes ententes de voisinage.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, aimerait clore cette soirée en remercie tous les Conseillers et Conseillères pour la participation tout au long de l'année. Il regrette de ne pas pouvoir terminer cette séance avec le traditionnel apéro de fin d'année, par contre le carton de bouteille de la commune pourra encore vous être remis. M. Yvan PONNAZ, Syndic, est content et reconnaissant qu'une grande partie des Conseillers communaux se représente lors des prochaines élections et même quelques candidats seraient prêts à s'investir pour la Municipalité. M. Yvan PONNAZ, Syndic, au nom de la Municipalité souhaite à tous les Conseillers(ères) de belles fêtes de fin d'année, tout en respectant les gestes barrières.

Le Président, M. Pierre CATTIN, remercie également l'assemblée et souhaite de belles fêtes.

## 9. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président, M. Pierre CATTIN, remercie les personnes présentes, clôt la séance à 20 h 30

\*\*\*\*\*

Adopté en séance ordinaire du 29.04.2021

Le Président :

La Secrétaire :

Pierre Cattin

Emilie Gétaz